

BON DE SOUSCRIPTION

Je fais un don pour aider la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse

Mon don est de : €

Et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

- sur le revenu
- de solidarité sur la Fortune
- sur les sociétés

-paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre du Trésor Public. Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

-paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal.

Pour les particuliers, votre don est déductible.

-de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

-ou de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.

Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire H.T

Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt

Comment faire votre don ?

Par courrier : envoyer ce bon de souscription (à imprimer) complété et accompagné de votre règlement (chèque ou espèces) à : Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse 10 rue de Josaphat 28300 LEVES

VOTRE NOM OU CELUI DE VOTRE SOCIETE :

VOTRE ADRESSE.....

@ :Téléphone :.....